

Description de la gestion des données par mediservice vsao-asmac et déclaration de protection des données*¹

mediservice vsao-asmac, l'organisation de services de l'asmac (Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique) saisit, traite et archive les données des membres de l'association: les données qui sont nécessaires à l'exercice des activités promises aux membres ou qui l'étaient au moment de la saisie des données.

Pour clarifier de dernier point:

En tant qu'entreprise commerciale inscrite au registre du commerce du canton de Berne, nous devons respecter des exigences qui vont au-delà des obligations statutaires, p. ex. l'obligation légale de conservation («10 ans pour les données financières»), et sommes tenus, en tant qu'intermédiaire d'assurance indépendant, inscrit, entre autres, auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA², de nous conformer aux obligations légales de conservation et de documentation.

C'est pourquoi nous conservons également certaines données de personnes qui envisageaient une adhésion, mais qui n'ont finalement pas adhéré à l'association.

De même, nous traitons dans le cadre de notre activité (statutaire) «publication du Journal asmac»³ des données de personnes, d'entreprises, etc. qui reçoivent (s'abonnent) le (au) Journal asmac sans être membres de mediservice vsao-asmac ou de l'asmac.

La présente description indique ci-après, également au sens d'une **déclaration de protection des données*** – *quelles* données personnelles* sont collectées, traitées et archivées en rapport avec nos activités chez mediservice, y compris notre site web⁴, et *comment* elles sont collectées.

Les *droits* des personnes concernées* sont en principe régis par la loi fédérale sur la protection des données (loi sur la protection des données, LPD⁵ concrétisée dans l'ordonnance sur la protection des données, OPDo⁶). Ils sont cités ici sous forme d'extraits, parfois simplement par analogie et uniquement dans la mesure où cela est nécessaire à la compréhension.

D'autres déclarations de protection des données et documents juridiques tels que des conditions générales (CG), des conditions générales du contrat d'assurance (CGA), des contrats de sous-traitance* et des conditions d'utilisation ou de participation peuvent s'appliquer pour certaines activités ou activités supplémentaires de mediservice.

¹ Les termes tirés du vocabulaire de la LPD sont marqués avec une *. Ils ne sont pas expliqués en détail. Nous renvoyons pour cela aux textes de loi.

² <https://www.finma.ch/de/bewilligung/versicherungsvermittlung/registersuche/F01183897> ou recherche avec le mot clé «mediservice» sur <https://www.finma.ch/de/bewilligung/versicherungsvermittlung/registersuche/>

³ Cela se fait sur mandat de l'asmac. Le journal de l'association Journal asmac est en même temps l'organe de l'association asmac.

⁴ <https://www.mediservice-asmac.ch>

⁵ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/491/de>

⁶ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/568/de>

L'association mediservice vsao-asmac est considérée comme une «personne privée* qui traite des données personnelles* de personnes physiques*» au sens de la loi sur la protection des données et, comme elle détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles, est **responsable du traitement*** au sens de la LPD:

mediservice vsao-asmac, Monbijoustrasse 36, 3011 Berne

Adresse postale: mediservice vsao-asmac, case postale, 3001 Berne

E-mail: info@mediservice-asmac.ch

Téléphone: 031 350 44 22

Numéro de l'entreprise: CHE-104.909.631

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il peut arriver qu'une autre personne/société/organisation/etc. soit considérée comme responsable du traitement* de données personnelles* par mediservice vsao-asmac, par exemple lorsque nous exécutons les activités sur la base d'un contrat de sous-traitance.

En tant que sous-traitant*, nous remplissons en principe les obligations décrites dans *notre* déclaration de protection des données* (dans le présent document), même si celles-ci dépassent le cadre des obligations convenues avec nous dans le contrat de sous-traitance.

Le **conseiller à la protection des données** du responsable du traitement* est:

Johannes Thalhammer, mediservice vsao-asmac, Monbijoustrasse 36, 3011 Berne

E-mail: protectiondesdonnees@mediservice-asmac.ch

Téléphone: 031 350 44 25

Adresse postale: mediservice vsao-asmac, J. Thalhammer (conseiller à la protection des données), Monbijoustrasse 36, 3011 Berne

Le conseiller à la protection des données de mediservice est nommé par le comité directeur (dernière nomination le 29.8.2023).

- Ce collaborateur n'est en principe pas impliqué dans le *traitement* des données, même s'il est à l'occasion sollicité pour des activités ponctuelles. En tant qu'ingénieur diplômé EPF et ancien responsable de l'infrastructure informatique et des banques de données de mediservice, J. Thalhammer connaît parfaitement les conditions techniques et organisationnelles locales.
- Le conseiller à la protection des données est le premier interlocuteur pour les personnes concernées* et il est l'interlocuteur du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)*.

Principes de base concernant le traitement des données et les déroulements de travail chez mediservice vsao-asmac, dans la mesure où ils nécessitent des explications en rapport avec le respect de la loi sur la protection des données (dans l'ordre où ils sont mentionnés dans la LPD):

- Le traitement de données personnelles sensibles* (art. 5, let. c, ch. 2 LPD) se limite à la collecte de données relatives à l'état de santé* requise dans le cadre du dépôt de la proposition d'assurance-maladie*.
- mediservice n'effectue pas de profilage* (art. 5, let. f LPD).
- Les principes de la protection des données* (art. 6 LPD) sont respectés. Les dispositions suivantes s'appliquent en ce qui concerne l'exactitude* des données (art. 6, ch. 5, LPD) ou la responsabilité pour leur rectification:

mediservice ne *gère pas elle-même* les données de la grande majorité des membres de l'association (concrètement: les membres de la catégorie *doubles-membres*): ce travail (enregistrement des nouvelles adhésions, des mutations, des sorties) est effectué par le service de gestion des membres de l'asmac.

La mise à jour des données sur déclaration d'un *membre direct* est effectuée par les collaboratrices de mediservice.

- En ce qui concerne la sécurité des données* (art. 8 LPD), outre les mesures internes au secrétariat de mediservice, les mesures de sécurité du fournisseur d'hébergement des données ou du fournisseur d'hébergement de l'infrastructure de traitement sont également applicables⁷.
- mediservice ne transmet en principe aucune donnée. Nous chargeons cependant parfois des entreprises partenaires externes de réaliser pour nous des mesures de communication d'information sur les produits (art. 9 LPD).

Nous procédons ainsi parce que mediservice ne dispose pas des ressources nécessaires pour cela. Il s'agit cependant à chaque fois de *notre* offre (p. ex. un contrat collectif d'une assurance ouvert aux membres de l'association), qui est soumise au membre par le partenaire externe (idéalement par l'assurance elle-même) sur la base d'un contrat de sous-traitance* que nous avons initié.

Tous nos partenaires d'assurance et de conseil/fiduciaire ainsi que les organisations auxquelles nous sommes liées entrent en considération; les listes actuelles sont publiées sur notre site web:

<https://www.mediservice-vsao.ch/fr/partenaires/partenaires-dassurance.html>

<https://www.mediservice-vsao.ch/fr/partenaires/centres-de-conseil.html>

<https://www.mediservice-vsao.ch/fr/partenaires/fiduciaires-partenaires.html>

<https://www.mediservice-vsao.ch/fr/partenaires/groupe-asmac-et-partenaires-de-lassociation.html>

La **transmission de données** dans le cadre de l'externalisation des mesures d'information sur les produits requiert le consentement (**opt-in**)⁸ et peut être révoquée à tout moment (**opt-out**)⁹.

Dans la «lettre de bienvenue» adressée aux nouveaux membres et sur notre site web, nous indiquons de manière bien visible la possibilité de s'y opposer (opt-out).

Nous répondons ci-après **au devoir d'informer lors de la collecte de données personnelles*** (art. 19 LPD):

- Lors de l'affiliation, le membre transmet au moyen du formulaire mis à disposition par l'asmac les données au service de gestion des membres de l'asmac qui procède à leur saisie. Comme il s'agit d'une *double affiliation*, ces données sont également considérées comme des données que **le membre** communique/met **personnellement** à disposition de l'association mediservice vsao-asmac. Les mutations communiquées par le membre sont valables pour les deux affiliations et bases de données, mais ne doivent être communiquées qu'une seule fois (de préférence au service de gestion des membres de l'asmac).

⁷ Il s'agit d'entreprises situées en Suisse, qui sont donc aussi soumises à la LPD.

⁸ Les personnes qui ne s'y sont pas opposées (opt-out) avant l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des données révisée le 1^{er} septembre 2023 seront traitées de la même manière que les personnes qui ont donné leur consentement (opt-in) après la date de référence.

⁹ <https://www.mediservice-asmac.ch/fr/pas-de-publicite.html>

Nous recevons quotidiennement, à partir du système de gestion des membres de l'asmac, les données *actuelles* pour le lieu de stockage central de notre base de données et pour notre CRMS (Customer Relationship Management System).

Celui-ci n'est pas conçu pour archiver ou établir un historique des données: la base de données contient l'état actuel (p. ex. l'adresse actuelle). Après la sortie du membre, le dernier état des données est conservé.

Nous recevons également, lors de leur admission, les données des personnes intéressées et des membres de mediservice qui ne sont pas membres de l'asmac (ces derniers sont des membres de la catégorie membres directs) via des formulaires que nos collaboratrices saisissent ensuite manuellement dans le CRMS.

À ces données de base et personnelles dans le CRMS peuvent venir s'ajouter des informations, indications, données et documents (c'est-à-dire polices d'assurance, correspondance, e-mails, documents scannés, etc.) qui sont générés dans le cadre de nos activités pour le membre et qui sont reliés à son dossier dans la base de données.

Ces jeux de données et fichiers que nous créons, bien qu'ils n'aient pas été collectés ou créés en premier lieu dans ce but, contiennent souvent des données personnelles (p. ex. l'adresse du cabinet, au lieu de l'adresse de correspondance communiquée ailleurs). D'autres personnes (employés, membres de la famille du membre, etc.) peuvent être également être *visibles*¹⁰.

- Nous recevons régulièrement des demandes **de nos partenaires d'assurance** dans le but de vérifier le droit de conclure ou de poursuivre des contrats. Les données personnelles qui y figurent (p. ex. une adresse saisie auprès de l'assurance) ne sont pas saisies (et ne sont pas transmises à l'asmac).

Nos produits sont toutefois aussi distribués sur le marché libre. La comparaison des données saisies dans notre système avec les listes de l'effectif des compagnies d'assurance nous permet d'avoir connaissance et saisir ces polices auparavant inconnues de nos services.

Les personnes concernées* dont nous traitons les données personnelles* ont le **droit d'être informées** conformément à l'art. 25 LPD: sur demande, un *extrait de données* contenant les données saisies dans nos bases de données (CRMS et procès-verbal des mesures de communication) est transmis à chaque personne autorisée¹¹. Pour des raisons de protection des données, l'envoi s'effectue par courrier recommandé à l'adresse postale connue de nos services. Il convient de rappeler que la loi prévoit un **droit de recours**.

Contact: protectiondesdonnees@mediservice-asmac.ch (voir également les informations relatives au conseiller à la protection des données ci-dessus).

jth/3.12.2018/rev.2.4.2020/rev.1.9.2023 [version du 20.12.23]/rev. 5.3.2026

¹⁰ En soulignant ce mot, nous attirons l'attention sur le fait que nos collaboratrices (p. ex. dans une proposition d'assurance) voient ces informations et les utilisent éventuellement (lorsqu'elles commandent la police), mais qu'elles ne sont pas explicitement saisies dans notre base de données structurée. (C'est pourquoi elles ne peuvent pas non plus être consultées lors d'une demande d'accès aux données en vertu de l'art. 25 LPD.)

¹¹ Les personnes concernées*, c'est-à-dire les personnes dont nous détenons les données personnelles, dans la mesure où nous ne les avons pas reçues uniquement dans le cadre d'un contrat de sous-traitance dans le but qui y est défini, sont automatiquement autorisées.